REPUBLIQUE DU BURUNDI

CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/104 DU 4 JUILLET 2019 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES AU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA FORMATION PATRIOTIQUE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 19 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/129 du 1er septembre 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Administration du Territoire :

  Monsieur Nestor HABONIMANA ;

- Directeur Général de la Coordination des ONGs et de la Promotion des Libertés Publiques :

  Monsieur Salvator NIZIGIYIMANA ;

- Directeur Général de la Formation Patriotique :

  Monsieur Térence MBONABUCA ;

- Directeur Général du Rapatriement, de la Réinstallation et la Réintégration des Rapatriés et Déplacés de Guerre :

  Monsieur Nestor BIMENYIMANA ;

- Directeur Général du Développement Local

  Monsieur Evrard NDAYIKEJE ;

- Directeur des Finances Communales :

  Madame Annonciate MPFUKAMENSABE ;

- Directeur des Administrations Provinciales et Municipales :

  Monsieur Léonard NTANDIKIYE ;

- Directeur de la Coordination des ONGs :

  Monsieur Jean Claude NGENDANKAZI ;

- Directeur des Affaires Administratifs, Juridiques et Politiques :

  Monsieur Christophe NYABENDA ;

- Directeur du Fonctionnement des Structures du Programme d'Education et de Formation Patriotique :

  Monsieur Isaac NDAYISENGA ;

- Directeur de la Formation et du Perfectionnement :

  Monsieur Abdul KASSIM ;

- Directeur de la Communication, de la Concertation, de la Prospective, des Relations Publiques, des Statistiques, de la Documentation et des Archives :

  Monsieur Télésphore BIGIRIMANA ;

- Directeur du Rapatriement, de la Réinstallation et des Rapatriés et Déplacés de Guerre :

  Madame Chantal HATUNGIMANA ;

- Directeur de Réintégration des Rapatriés et Déplacés de Guerre :

  Monsieur Prudence KABURA ;

- Directeur de la Promotion de l'Economie Locale, des Coopératives et de l'Entrepreneuriat :

  Madame Dative NTABOMFISE ;

- Directeur de la Coordination des Projets Communaux :
  Monsieur Libère NIYONKURU ;

- Directeur des Villages et de la Modernisation de l'Habitat :
  Monsieur Thadée MANARIYO ;

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local est chargé de l'application du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 4 juillet 2019

Pierre NKURUNZIZA. -

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Gaston SINDIMWO.-

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA FORMATION PATRIOTIQUE ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

Pascal BARANDAGIYE.-